



MODALITÉS ET RÈGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

**PRENEZ LA PLUME À L'OCCASION
DU CENTENAIRE !**

CONCOURS DE RÉDACTION

Conditions de participation, modalités

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
DIRECTION@AISP.FR



MODALITÉS ET RÈGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

Thème : Le Centenaire, nouvelles formes de guerre, nouvelles formes de paix ?

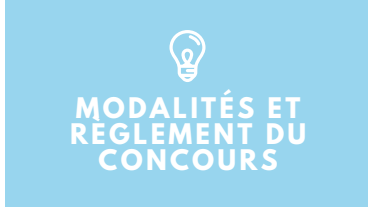
Sujet : La Mémoire de la Grande Guerre dans la construction de la paix

En 1918, l'Europe, et les autres parties prenantes à la Première guerre mondiale, sortent meurtries d'un conflit dévastateur. Très rapidement, le traité de Versailles instaure la Société des Nations (SDN), première ébauche d'une instance supranationale visant à garantir la sécurité collective et instaurer une forme de paix entre les Etats. Toutefois, la Seconde Guerre mondiale se déclenche seulement deux décennies plus tard. Violente et inédite dans sa forme, cette guerre laisse un sentiment terrible : quelle paix peut-on désormais construire, face aux événements vécus durant ce conflit ? La réponse apportée par les Etats n'est autre que la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'héritière spirituelle de la SDN, visant à aller plus loin en matière de conceptualisation de la paix. Jusqu'à aujourd'hui, aucune autre guerre dite « traditionnelle » n'a éclaté sous l'égide de l'ONU, qui rassemble aujourd'hui 193 Etats membres.

Est-ce pour autant synonyme de paix durable ? Cette dialectique guerre/paix est-elle incontournable ? Face aux nouvelles formes de guerre, quelles nouvelles formes de paix peuvent être envisagées ?

En puisant votre réflexion dans la Mémoire de la Grande Guerre et dans l'histoire des relations entre Etats, quelles solutions vous semblent appropriées pour construire la paix ?

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
DIRECTION@AISP.FR



Modalités du concours

Le concours de rédaction est organisé et soutenu par l'Association Internationale des Soldats de la Paix (AISP), organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif au Conseil Economique et Social des Nations Unies, œuvrant sur les questions de maintien de la paix, dans le respect et la continuité des valeurs onusiennes.

Le concours de rédaction est également soutenu par la FNAME-OPEX qui, de son côté, rassemble plus de 6 000 adhérents et anciens militaires.

Le Centenaire de 1914-1918, qui sera célébré en novembre 2018, est une occasion unique pour réfléchir aux forces armées, aux formes de guerre et aux réponses pouvant être apportées pour garantir un état de paix durable. L'objet de ce concours est de permettre une réflexion collective autour de cet enjeu incontournable et actuel.

Thème : Le Centenaire, nouvelles formes de guerre, nouvelles formes de paix ?

Sujet : La Mémoire de la Grande Guerre dans la construction de la paix

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
DIRECTION@AISP.FR



MODALITÉS ET RÈGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

Conditions de participation

Pour participer, il suffit de vouloir exprimer votre opinion sur le sujet. Jeunes diplômés, étudiants, professionnels et anciens militaires sont les bienvenus à participer. Une condition *sine qua non* pour la prise en compte de votre article : il doit respecter le thème indiqué, à savoir « *Nouvelles formes de guerre, nouvelles formes de paix ?* », et le sujet du concours, « *La Mémoire de la Grande Guerre dans la construction de la paix* ». Vous êtes libres dans l'interprétation du sujet et dans l'angle du sujet choisi.

La rédaction doit se faire en français, selon les consignes suivantes :

- La police doit être Times New Roman, en écriture 12,
- le texte doit être justifié, l'interligne respecter un écart de 1,5,
- le texte doit tenir sur 2 pages au maximum, hors bibliographie.

La bibliographie doit présenter les noms et prénoms du ou des auteurs, l'année de publication, le titre du livre en italiques, le numéro d'édition, le nom de l'éditeur, ainsi que les numéros de pages.

Ex. : DOUCHET, Jacques, 2010. *Analyse : recueil d'exercices et aide-mémoire*. Vol. 1. 3ème édition. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 510 p. Enseignement des mathématiques.

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
DIRECTION@AISP.FR



MODALITÉS ET REGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

La sitographie doit comporter l'auteur du site en majuscules, la date de publication ou de mise à jour du site. Elle devra également comporter le nom du site ou de la page en italiques, avec l'annotation [en ligne].

A la ligne devra être noté : « Disponible sur <adresse url > [consulté le...] »

Ex : OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX
AQUATIQUES (FRANCE). *Bulletin national de situation
hydrologique du 14 janvier 2014* [en ligne] In : Portail
Eaufrance. Disponible sur :

http://www.eaufrance.fr/docs/bsh/2014/01/bsh_2014-01.pdf

La date butoir de soumission des articles est le **3 novembre 2018, à 18h30**.

Pour soumettre votre article, il suffit d'envoyer votre article en pièce jointe (au format PDF ou Word uniquement) à l'adresse direction@aisp.fr avec comme objet « Concours rédaction 2018 »

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
[DIRECTION@AISP.FR](mailto:direction@aisp.fr)



MODALITÉS ET RÈGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

Procédure de sélection

Pour ce concours, l'AISP/SPIA et la FNAME-OPEX rassemblent un jury d'exception composé de personnalités expertes sur les questions de guerre et de paix.

Une fois votre article envoyé sur l'adresse mail direction@aisp.fr avec, comme objet « Concours de rédaction 2018 – Centenaire », une notification de réception vous est envoyée.

Une fois passé la date limite d'envoi des articles, l'équipe de l'AISP/SPIA vérifie que l'ensemble des articles respecte bien les consignes en termes de format et de sujet traité. Une présélection de 10 articles est opérée et ces articles sont confiés au jury, qui aura pour mission de déterminer les trois meilleurs articles du concours.

La date butoir d'annonce des résultats est fixée au **samedi 10 novembre 2018**.

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
[DIRECTION@AISP.FR](mailto:direction@aisp.fr)



MODALITÉS ET REGLEMENT DU CONCOURS



AISP / SPIA

Il est prévu que l'ensemble des participants au concours reçoive un certificat de participation. Les 10 articles présélectionnés par l'équipe de l'AISP/SPIA seront tous publiés sur le site de l'AISP/SPIA. Quant aux trois meilleurs articles, les récompenses sont prévues comme suit :

- Le troisième et le second article vainqueurs seront d'une part publiés sur le site de l'AISP/SPIA, mais auront d'autre part l'opportunité de faire une semaine de recherches à l'ONG pour travailler sur le sujet de leur choix. Cette formation donnera lieu à la rédaction d'un rapport pouvant ensuite être publié et diffusé,
- le vainqueur du concours verra non seulement son article publié sur le site de l'AISP/SPIA, aura une semaine de recherches proposée au sein de l'ONG, mais il se verra proposer d'accompagner l'AISP/SPIA pour une journée aux Nations Unies à Genève le 14 novembre 2018.

A noter : les travaux réalisés dans le cadre de la semaine de recherche des trois vainqueurs donneront lieu à un certificat de participation et à la publication, après accord mutuel, des résultats de la recherche. Les temps de recherches seront comptabilisés en termes d'heures, ce qui signifie que la formation peut s'étaler sur plusieurs semaines, en fonction des disponibilités.

Nous attendons vos articles !

ENVOYEZ VOS DEMANDES ET ARTICLES À L'ADRESSE :
DIRECTION@AISP.FR